Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)

Planche 4/4 (Sud) du zonage réglementaire
Echelle : 1/5000

Dossier d'approbation

Légende

- Route Départementale
- Cours d'eau
- Ouvrage de protection pris en compte
- Limite de périmètre d'étude de la Sarenne

Lieu-dit LA PAUTE

Règlementation de la zone

- B Zone constructible sous conditions
- R Zone inconstructible
- Ir Non réglementée dans le présent PPR

Cadastre

- Bâti
- Parcelle

Nature du risque

Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique
T - t : Crues torrentielles
V - v : Ruissellement/Ravinement
G, g : Glissements de terrain
P - p : chutes de pierres et de blocs
A - a - aEx : Avalanches

12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts

Ir : zone inondable de fonds de vallée non réglementée dans le présent PPR

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches):

NB : - la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B).

- la seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones à fortes contraintes).

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 23 DEC. 2022
Laurent PREVOST

PRÉFET DE L'ISÈRE
Liberté Égalité Fraternité

Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0
Etabli le : 7 décembre 2022
Sources : BD Topo® et PCI-Vecteur ® (Millésime 2020), RTM2022

0 250 500 m

VERNEY
GRAND CHAMP
CHAMP DES ROCHES
LES TEPPAZ
DERRIERE LA MURAILLE
AUX ISLES
la Rive
La Romanche
CROIX DU PLAN
LES ISLES DE BUCLET
LE BUCLET
LE BOIS DE LA PISSE
LE CLAPIER
le Vénéon
LE GRAVIER
LA GORGE
D530
LA BECHE
LA DROIS ET CLOT-URJAT
AU CORSARE
PONT ESCOFFIER
LE SARET
LE PAFSEAU
COTE DU MILLEUX
COTE DU BRUN
CHAMP DU SAPEY
CHARCACHAT
MADELAY
PIERRE DU NAY
LES ORS
LA COGNETTE
LES COMBAUX ET LA MAUDIERE
LES EGARDIERES ET BOIS DE LA CHAPELLE
ILES TRAPPES ET LES VORZES
LE GRAND EGORJAT
LES CROS ET LA RUINE
ENTRE LES RIFS
LA CARTELAS
LES GAUCHOIRS
LES CLAUDES
GAUNET
LES TRAPPES ET LES VORZES
LES EPIESSERIES
LES BALMES ET LES PRES
LE SAUZET
LE FOURMILLE
LES GRANDS VALLONS
LA CONFRERIE
PEYGROS
LE PLAINET
LES BALMES
AU BEL
TRAVERSIER
LE TRAVERS DES VACHES
ROCHER DE L'ALPE
L'ALPE

Secteur du Lauvitel non règlementé dans le présent PPR

0 50 100 m

0 750 1500 m
Oz
Villard-Reculas
Huez
Oulles
La Garde
Le Bourg-d'Oisans
Villard-Reymond
Auris
Villard-Notre-Dame